



APPEL D' OFFRE

Mission d'expertise

**Animateur/Facilitateur pour les démarches
dans la participation jeunesse**

**dans le cadre du projet Interreg Alpine
Space GaYA**

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1. OBJET DE LA CONSULTATION

Cette consultation vise à choisir un expert qui accompagnera les deux sites pilotes du territoire du parc naturel régional des Baronnies provençales et du parc naturel régional des Préalpes Azur dans la mise en place d'une politique de démocratie participative impliquant les jeunes, dans le cadre du projet européen GaYA. Ce projet est financé à hauteur de 85% par le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), dans le cadre du programme Interreg Espace Alpin.

1.2. MAITRE D'OUVRAGE

Alparc - le réseau alpin des espaces protégés

256, rue de la République

F-73000 CHAMBERY

Tel. +33 / (0)4 79 26 55 02

info@alparc.org

www.alparc.org

1.3. CONTEXTE DE LA CONSULTATION

Le projet GaYA s'inscrit dans la continuité de ce travail d'éducation. De nombreux jeunes quittent les régions de montagne car ils y voient peu d'opportunités sur le marché du travail et n'ont pas de perspectives d'avenir. L'implication dans la vie démocratique faiblit et la confiance dans les mécanismes démocratiques traditionnels s'effondre, surtout auprès des jeunes. L'espace alpin, mais également l'Europe tout entière doivent relever le défi et réagir à cette évolution.

Le projet GaYA vise à intégrer plus fortement les jeunes dans la vie politique. La plupart des décideurs politiques ne sont pas conscients des avantages qu'apporte l'implication directe des jeunes. De nouvelles formes de gouvernance ont un grand potentiel pour permettre à des décisions plus durables et plus légitimes d'émerger. Dans le projet GaYA, de nouvelles méthodes démocratiques seront récoltées et mises à disposition afin de faire face aux défis de la cohésion territoriale.

Le projet GaYA est mené en partenariat avec 8 partenaires, représentant les 7 pays de l'arc alpin :

- Agenzia di Sviluppo GAL
- Genovese CIPRA International Lab
- Jugendinformationszentrum Vorarlberg aha – Conseils & Infos pour les jeunes
- EURAC – Académie européenne de recherche appliquée et de formation continue - Bolzano
- ALPARC – Réseau d'espaces protégés dans les Alpes
- Parc naturel régional du Massif des Bauges
- Ville d'Idrija
- Association Ville des Alpes de l'année

En France, Alparc peut s'appuyer sur les partenaires suivants, qui font partie des « Observateurs » du projet :

- Educ'Alpes
- Association Européenne des Elus de Montagne

Au sein des Parcs, le responsable du pôle « Enfance - Jeunesse - Animation territoriale »

Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale et la chargée de mission » éducation à l'Environnement et au territoire » du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur travailleront en lien direct avec l'expert.

1.4. Les objectifs de la mission

- Améliorer la qualité de la démocratie
- Accroître la possibilité pour les décideurs politiques d'impliquer les jeunes dans le processus démocratique
- Mettre à disposition de nouvelles méthodes démocratiques pour impliquer les citoyennes et citoyens dans les processus de décisions
- Favoriser le savoir et la prise de conscience dans les processus de décisions entre les acteurs politiques et les jeunes

2. CONTENU DE LA MISSION CONFIEE AU PRESTATAIRE

2.1. L'organisation de la mission

Le travail comportera quatre temps :

1. **Présentation aux élus des Parcs du projet afin de les mobiliser sur le sujet.** Les accompagner dans la réflexion sur l'implication des jeunes.
2. **Mobilisation des jeunes du territoire.** Définition du mode de mobilisation. Mise en place des premières rencontres / temps de travail entre élus et jeunes.
3. **Rédaction d'un plan d'actions local participatif** définissant le mode d'implication des jeunes.
4. **Mise en place des premières actions** du plan d'actions local participatif.

2.2. Le calendrier prévisionnel de la mission

Septembre 2017	Démarrage de la mission
6 et 7 septembre 2017	Participation à la formation des experts à Idrija (Slovénie)
17, 24 ¹ et 25 ² novembre 2017	Animation d'un workshop introductive à Chambéry (17 novembre) et des workshops spécifiques sur le territoire des Baronnies et des Préalpes d'Azur (24 et 25 novembre)
Novembre 2017- février 2018	Structuration d'un Plan d'action Local participatif
Mars 2018 à décembre 2018	Mise en œuvre des premières mesures du Plan d'action Local participatif

¹ Date provisionnelle à voir avec les sites pilotes

² Date provisionnelle à voir avec les sites pilotes

2.3. Le budget de la mission

Alparc dispose, pour financer la mission, d'un budget global maximal de **15.000 euros TTC**, comprenant des journées de travail, auxquelles s'ajoutent les frais de déplacement/hébergement pour participer et contribuer aux réunions au sein du réseau GaYA et les frais de transport/hébergement pour bien mener le travail sur le territoire des Baronnies et des Préalpes d'Azur de septembre 2017 à décembre 2018.

2.4. Livrables et rendus

Livrables :

- deux plans d'actions locales participatif (sous forme d'un document de travail et d'un document de communication à l'intention des élus et des jeunes des deux territoires)
- Un recueil / des fiches des outils et méthodes utilisées
- Une synthèse de la démarche mise en place dans les deux territoires

Résultats attendus :

- Les élus et l'équipe des Parcs ainsi que les jeunes ont une vision claire sur les possibilités d'implication des jeunes (plus concrètement sur la marche à suivre pour impliquer les jeunes) dans la gouvernance des PNR.
- Les élus et l'équipe des Parcs sont formés/outillés pour inscrire la démarche de participation dans la durée.
- la participation des jeunes est ancrée dans la culture des PNR.

2.5. Calendrier opérationnel

Le démarrage de la prestation est prévu début septembre 2017.

La durée de la mission est fixée à 16 mois.

3. MODALITES ADMINISTRATIVES

3.1. MODALITES DE LA CONSULTATION

3.1.1. Forme du marché

Marché à procédure adaptée, relatif à des services.

Le dossier de consultation se compose du présent appel d'offre et du projet Gaya (en langue anglaise) en annexe.

3.1.2. Durée d'exécution

La prestation débutera à compter de la date de notification du marché et devra être achevée au plus tard le 31 décembre 2018.

L'achèvement de la prestation sera constaté par la réception du rapport d'exécution de la mission et la fourniture des pièces et documents mentionnés au point 2.4. de la partie « Contenu de la mission confiée au prestataire ».

3.1.3. Critères de sélection (profile du prestataire, qualités requises)

Un jury, composé de représentants de Alparc et des PNR, analysera les candidatures reçues au vu des critères de sélection suivants :

- Compétences et expérience démocratie participative
- Compétences et expérience jeunesse
- Connaissance du territoire et de ses acteurs
- Conduite et animation de réunion
- Capacité de synthèse orale et écrite
- Capacité d'écoute et d'adaptation au territoire
- Bon niveau d'anglais (écrit et parlé)
- Offre de prix.

3.2. CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

3.2.1. Présentation de l'offre

Le/la candidat(e) devra remettre une offre (en français) qui comprendra obligatoirement :

- une note d'intention qui présentera les compétences et expériences conduites dans les domaines de la démocratie participatives et la jeunesse. (Cf. points 1.3 et 1.4).
- Un curriculum vitae présentant la formation et l'expérience du ou des experts. et tout autre document qui sera jugé pertinent par le/la candidat(e).
- Une offre de prix.
- Le présent appel d'offre dûment signé.

3.2.2. Dépôt des offres

Les offres sont acheminées sous la seule responsabilité des candidats, le maître d'ouvrage ne pouvant pas être tenu pour responsable du dépassement de la date fixée pour la remise des offres.

3.2.3. Date limite de réception des offres

Les offres devront être remises avant **vendredi 16 août à 24 heures:**

- envoyées par voie électronique à info@alparc.org et dominik.cremer-schulte@alparc.org sous réserve de l'usage d'un accusé de réception.

3.3 CLAUSES FINANCIERES

3.3.1. Modalités de paiement

Le versement du montant du marché sera effectué sur présentation de factures d'acomptes semestrielles. Le montant des acomptes sera spécifié dans le cadre d'une convention, passée entre la personne retenue et Alparc.

Le paiement sera effectué par mandat administratif (virement sur le compte du prestataire).

3.3.2. Délai de paiement

Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la réception par le « Maître d’Ouvrage » de la facture signée par le prestataire.

3.4. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tout renseignement complémentaire qui leur serait nécessaire, les candidats peuvent s'adresser à: Dominik Cremer-Schulte, chef de projet, Alparc tel.: +33 (0) 4 79 26 55 09, courriel : dominik.cremer-schulte@alparc.org ou info@alparc.org

3.5. DATE D’ENVOI DE L’AVIS A LA PUBLICATION

Le 25 juillet 2017.